COMPTE-RENDU DE LA CAPL 1
"MOUVEMENTS LOCAUX D'AFFECTATION AU 01/09/2017"
DU 29/06/2017

Assistait à cette CAP pour FO-DGFiP 79 : Olivier GARNIER

1 – AFFECTATIONS DITES "JURIDIQUES"

cette catégorie d'affectation concerne tous les agents ayant obtenu une affectation sur une mission/spécialité au sein d'une RAN, qu'il y ait un seul ou plusieurs postes vacants sur cette RAN.
S'il n'y a qu'un seul poste vacant, l'affectation se fait forcément sur ce poste, sans besoin d'établir une fiche de voeux ; s'il y a plusieurs postes vacants, il est tenu compte au maximum des voeux formulés par les agents.

C'est la seule catégorie d'affectations sur laquelle la CAPL émet un vote.

12 agents étaient concernés cette année encore pour cette CAPL.

Le vote a été unamiment favorable au projet d'affectations présenté par l'Administration.

Concernant les agents affectés juridiquement sur la RAN de Niort, en service "Direction" : il n'y a pas de vote concernant ces affectations ; il s'agit d'une information de la CAPL.

3 agents étaient concernés pour cette CAPL ; l'affectation "fine" d'une seule d'entre eux est déterminée à ce jour (anciennement ALD Direction, elle conservera le poste qu'elle occupait jusqu'à présent) ; le Président de la CAPL s'est engagé à communiquer leur poste aux deux autres agents avant la fin du mois de juillet.

2 – AFFECTATION DES AGENTS ALD

Les agents concernés ont établi une fiche de souhaits quant aux postes qu'ils souhaitent occuper (pas tous cette année, d'ailleurs...).

Il n'y a pas de vote concernant ces affectations ; il s'agit d'une information de la CAPL.

9 agents A étaient concernés ; à l'issue de la CAPL, l'affectation de chacun au 1er septembre est connue.

Seuls 7 postes étaient indiqués comme vacants sur les documents fournis aux élus (dont un gelé!), mais, malgré cela, 2 postes vacants ne sont pas pourvus!...

Il faut dire que la "Direction" se taille la "part du lion", avec 4 ALD pour aucun poste vacant après le mouvement! (Le SIP-E de Parthenay conserve aussi son inspecteur ALD, alors qu'il n'y avait pas de poste juridiquement vacant non plus)

Et c'est un même service qui voit ses postes vacants le rester! La grande sacrifiée est la BDV : après le mouvement, 1 poste était vacant à Niort, et 1 à Bressuire... Ils le restent! Ce qui obère notablement les capacités de ce service, et semble de particulièrement mauvais augure pour l'avenir de son "antenne" bressuiraise (un seul agent désormais)! Au delà, d'ailleurs, c'est la sphère du Contrôle Fiscal qui semble en "cure d'amaigrissement", puisque deux autres services, le P-CE et le PCRP, perdent aussi un inspecteur chacun (actuellement en surnombre par rapport au TAGERFiP)!

Au final, -4 inspecteurs pour la mission du Contrôle Fiscal, voilà qui va certainement faciliter l'atteinte des objectifs financiers, de programmation et de vérification, et améliorer l'équité et la lutte contre la fraude fiscales!

LE MOUVEMENT LOCAL D'AFFECTATION DES CADRES A AU 1er SEPTEMBRE 2017 EST DISPONIBLE DEPUIS LE 29 JUIN 2017 SUR LE SITE ULYSSE 79

http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/